

Le Gosier, le 17 mars 2021

A Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Transparence et équité du mouvement des PEPS 2021

Mme la Rectrice,

le 24 mars 2021, le serveur SIAM académique ouvrira afin de permettre à nos collègues de saisir leurs vœux de mutations.

Selon les informations transmises par votre administration lors du GT LDGA Mobilité du 22 février, pour la deuxième année consécutive et alors qu'il n'y a plus de contrôle paritaire, les candidats feront leurs vœux de mutation sans connaître :

- l'ensemble des postes susceptibles d'être vacants,
- les postes vacants avant mouvement (départ en retraite, création, départ à l'inter, dispo de plus d'un an, CLD, ...),
- les postes supprimés avec ou sans carte scolaire,
- les postes à complément de service c'est à dire à cheval sur 2 ou 3 établissements.

Mme la Rectrice, c'est par conséquent un système peu transparent et inéquitable qui est mis en place dans notre académie. En effet, la plupart des candidats devront muter en aveugle alors que certains pourront bénéficier des informations qu'ils pourront récupérer par leurs propres réseaux. C'est le règne de la cooptation et des passe-droits qui verra ainsi le jour, alors qu'au contraire un mouvement collectif exige une équité et une transparence totale pour réduire la défiance de plus en plus importante de nos collègues envers leur administration. Pourtant les LDGA publiées prévoient : "la liste des postes vacants sera affichée et pourra être consultée sur SIAM 2 via I-prof". Mme la Rectrice, nous souhaiterions, par conséquent, qu'avant que nos collègues fassent leurs vœux, soient publiés l'ensemble des éléments énumérés ci-dessus ou au minimum transmis aux représentants du personnel.

Par ailleurs, Mme la Rectrice, si l'architecture des postes change (création d'un poste, suppression d'un poste, carte scolaire, complément de service, ...) alors le mouvement change. C'est le cas même si les vœux des candidats sont déjà effectués. Sans contrôle paritaire, il est par conséquent possible pour votre administration de favoriser un collègue ou d'en léser un autre.

Pour éviter toute défiance des candidats nous souhaiterions par conséquent également que vous puissiez garantir que :

- l'algorithme ne sera déclenché qu'une seule fois afin qu'aucun ajustement ne puisse être fait pour favoriser ou léser un candidat après connaissance du mouvement.
- la phase 3 de l'algorithme soit appliquée totalement afin qu'aucune retouche manuelle ne soit faite y compris pour les candidats ex-aequo sur des vœux larges (COM, groupement de COM, Guadeloupe continentale, ...). L'algorithme est capable sans problème de placer ces candidats sans intervention humaine.

Si malheureusement un problème technique ne pouvait permettre que toutes ces garanties soient données aux candidats, Mme la Rectrice, nous vous demandons de réunir les commissaires paritaires pour effectuer les ajustements nécessaires.

Veuillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation..

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaïde Tine
- DRRH : Frédérique Michaux

Pour la section académique,
Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU

